

Mémoire présenté au B.A.P.E. concernant le:

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique de Lachenaie (secteur Nord)**

Présenté par :

M.Charles Moreau
Citoyen de Repentigny, depuis 20 années.

28 Février 2008

Introduction

Dans le mémoire qui suit, il vous sera présenté le point de vue d'un citoyen de Repentigny de longue date, soit depuis 20 années, qui a suivi le dossier du site d'enfouissement d'assez près pour en parler intelligemment du moins c'est ce que je crois.

Je suis en faveur de la protection de l'environnement, d'un environnement sain pour notre santé et également celle de nos enfants et de toutes les générations futures.

J'aime bien l'idée que la terre nous est prêtée pour qu'on y vivent elle ne nous appartient pas alors préservons-la c'est un bien précieux. Je développerai ce concept davantage également pour éclairer la commission à ce sujet d'importance capitale.

Je tenterai de mettre en lumière certaines lacunes au projet présenté devant nous par les promoteurs ainsi que quelques éléments de solution nécessaire pour préserver les droits des citoyens que nous sommes.

De plus, je vous ferai part de mes impressions concernant le déroulement des séances du BAPE afin d'en améliorer le déroulement et de permettre un échange plus productif et plus efficace entre la commission et le public et ainsi permettre de réduire les échanges verbaux disgracieux suite aux frustrations du public.

Évidemment il me fera plaisir de vous faire part de mes recommandations de citoyen, cela est la raison d'être du geste participatif que je pose présentement. Je vous avoue d'ores et déjà avoir un faible pour le côté pratique voire réaliste des solutions à un problème car il est clair qu'il y en a bel et bien un présentement devant nous et je souhaite que les divers intervenants aient le courage d'y faire face cette fois-ci.

Qui suis-je?

Je suis un citoyen de Repentigny tel que je l'ai évoqué dans l'introduction qui au fil de ses années de vie a approfondi sa connaissance de la nature, de la terre ainsi que de ses mécanismes de défense ou si vous préférez de ses ajustements naturels aux agressions de l'homme. Parce qu'il faut bien le dire la Terre est un « être » vivant c'est-à-dire en constant changement d'adaptation tout comme le corps que vous habitez l'est tout autant.

Donc je me considère comme un citoyen éveillé à la nature et très certainement aux impacts de l'homme sur son milieu de vie naturel. Éveillé également aux choix que l'homme fait parfois pour préserver, crois-t-il, sa santé financière immédiate sans toutefois s'apercevoir qu'en réalité il la met en danger davantage par son manque de courage, son manque de volonté, son manque de rigueur et son inaction à s'adapter aux changements; une des certitudes de la vie.

Je suis également un homme « pratico-pratique » qui ne rêve pas en couleur, c'est-à-dire pas tout le temps, et qui est capable de projeter dans le réel des solutions qui prennent tout leur sens que dans une vision à long terme et globale d'une situation. Et c'est bien cela que j'entends faire dès maintenant dans le projet qui nous occupe et même préoccupe devrais-je dire.

Intérêt face au projet :

Vous vous en doutez très certainement déjà mon intérêt face à ce projet est orienté et déterminé par la rectitude c'est-à-dire la justesse de la décision que nous sommes en train de poser, autant vous que moi puisque nous en sommes tous responsables collectivement, solidairement diraient les avocats.

Responsable oui de s'apercevoir qu'il y a des limites à ne pas franchir au-delà desquelles c'est notre survie en tant qu'être humain qui est en jeu et à ce titre toutes les décisions sont importantes parce qu'elles contribuent toutes ensemble au débalancement de notre chère planète.

Alors qu'on le veuille ou non ce projet a des répercussions beaucoup plus grande que le seul fait de dire combien d'années ajoute-t-on au certificat d'autorisation du LET. Nous devons également nous prémunir contre ceux qui voudraient y voir qu'un exercice futile voire une perte de temps puisque c'est ces même gens que nous entendrons plus tard réclamer de l'aide parce qu'il n'ont pas su prendre leur responsabilité aujourd'hui au moment où il était encore

temps. Or il est encore temps de réagir et de corriger le tir mais le temps presse. La terre n'a pas de problème, elle c'est plutôt nous qui en aurons un lorsqu'elle nous considèrera comme un intrus indésirable...vous verrez alors le grand ménage s'accroître, puisqu'il a déjà débuté.

En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie?

Premièrement, dans la mesure où le méthane émis est environ 20 fois plus dommageable que le gaz carbonique pour provoquer des changements climatiques, il y a sûrement des améliorations considérables à apporter à ce projet. Il est démontré qu'environ 30 % du méthane n'est pas capté par les systèmes de captage des gaz tel que celui installé par BFI sur son site. Alors comment peuvent-ils prétendre qu'il l'est à 95% et plus selon leur propos qu'ils ont tenu durant la commission? Y-a-t-il une réponse juste à cette question? Que dois-t-on comprendre?

Deuxièmement, un non-sens flagrant de la part du gouvernement lui-même, qui impose par une loi, aux propriétaires de site d'enfouissement de capter le méthane émanant du site mais on n'est pas foutu de prévoir un mécanisme d'achat de cette énergie et cela même lorsque la rentabilité pour la société d'état n'est pas en cause. C'est exactement la situation ici à Lachenaie où le tiers voire le quart même de la quantité de méthane capté seulement est achetée par Hydro-Québec...alors que tout est en place pour ce faire en terme technique. Les trois quarts environ sont brûlés en torchère de façon totalement improductive.

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas un programme d'achat d'énergie verte tel que c'est le cas un peu partout au Canada et comme on en retrouve un en Ontario où 0,11\$/kwh est payé par l'état via Ontario Hydro? Cela pourrait également permettre de rentabiliser plusieurs projets qui ne le sont pas à 0.06\$/kwh ou 0,07\$/kwh tel que Hydro Québec offre à ses soumissionnaires présentement. Alors que le gouvernement mette ses culottes au plus tôt et établisse ce programme au plus coupant pour que cesse cette bêtise.

Troisièmement, BFI brûle, par défaut, trois quart de son méthane capté en torchère. Quel impact cela a-t-il sur l'environnement? Économiser des gaz à effet de serre me direz-vous puis qu'il ne sont pas émis dans l'atmosphère en étant brûlés? Quel impact ce gaz qui brûle a-t-il sur l'environnement quand aucun système de purification ou de traitement des gaz résultant de la combustion (sauf erreur) n'est en place? Cela est clairement polluant et c'est pourquoi, par exemple, on impose aux incinérateurs de traiter les gaz qu'ils émettent en brûlant les matières résiduelles avant qu'ils ne se retrouvent à l'air libre.

Quatrièmement, il y a lieu de se poser des questions concernant le caractère temporaire de l'entreposage à long terme des déchets dans notre collectivité. Ce que je veux dire par cela c'est qu'un jour ou l'autre il va bien falloir traiter ces matières résiduelles et qui est qui sera là pour ramasser la facture réelle de l'usage de cette méthode « d'élimination » qui n'en est pas une? Qui peut m'affirmer sans l'ombre d'un doute que cela ne peut pas arriver alors que cela arrive déjà dans de très nombreux sites ici même au Québec qui soit dit en passant étaient supposés être sécuritaires eux aussi? Quelles garanties recevrons-nous que ce « merdier », si vous me permettez l'expression qui me semble la plus juste, parce qu'on ne parle pas de rose ici, que ce merdier dis-je sera ramasser avant de polluer complètement notre région? Et combien de temps devons-nous attendre avant que cela se fasse? Qui paiera cette facture de plusieurs centaines de millions de dollars? À 150\$ par tonne métrique (cela est un chiffre très conservateur pour le traitement de sols contaminés) multiplié par disons 20,000,000 de tonnes métriques enfouies (sinon davantage) cela commence à faire des dollars soit quelques 3 milliards de dollars! Je crois bien que le fonds de prévoyance prévu pour la fermeture du site soit insuffisant avec ses quelques millions pour protéger et rétablir la santé naturelle de notre environnement. Alors le promoteur sera parti bien avant avec sa caisse et nous laissera un autre site orphelin...à assumer. Alors je crois que l'on a ce que l'on mérite dans la mesure où on laisse faire une façon de faire tout à fait inadéquate, irrespectueuse de l'environnement, tout autant qu'insensé en 2008 alors que d'autres solutions éprouvées permettent de recycler à 100% ces matières résiduelles en produits utiles pour la société.

Cinquièmement, BFI nous certifie que le site n'émet aucun lixiviat dans la nature dû à l'étanchéité du site glaiseux en sous-sol. Je l'ai affirmé en public et je le redis également ici, ce site a contaminé l'environnement et cela est une certitude, un fait indéniable la simple logique le démontre. En effet avant 1985, au moment où BFI achète le site, il n'y avait pas de « clef » pour protéger la migration du lixiviat hors du site horizontalement et cette information a été rendue publique par M. Marron lui-même en réponse à une de mes questions. D'autres sources me confirment également qu'il y en a encore présentement et que la « clef » ne serait pas étanche à 100%. Une analyse indépendante du promoteur est nécessaire et c'est le rôle du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs d'y voir pour protéger les intérêts du public. En contre-partie de son inaction éventuelle celui-ci s'expose à un recours collectif de la part de tous les propriétaires de la région environnante. Alors qu'a-t-on l'intention de faire à ce sujet immédiatement pour dépolluer à l'extérieur du site? Allons-nous laisser aller cela sans imposer à BFI de prendre ses responsabilités alors qu'il le peut encore financièrement parlant? Devons nous imposer maintenant à BFI d'y voir dès maintenant et que cela soit une des conditions à l'extension de son permis d'exploitation? Moi je crois que oui.

Sixièmement, que dire de l'impact sur l'environnement des goélands dont on dit qu'ils ont disparus comme par enchantement avec un programme répulsif basé sur l'usage de prédateurs et de canons émettant du bruit.

Bon mettons les choses en perspectives quelque peu. BFI a durant de nombreuses années contribué à l'essor de la population de goélands en les nourrissant via le site d'enfouissement à ciel ouvert. Je crois que ce fait est indéniable. Or maintenant BFI nous dit le problème est réglé ils ne viennent plus sur le site se nourrir, voire il ne peuvent même plus atterrir chez nous tellement que notre programme fonctionne bien et que nous l'avons l'affaire! Où sont donc allés les goélands? Ils sont au McDo du coin! Où des jeunes gens et des plus âgés également ignorent les nourrissent de leur frites et autres résidus de table, pauvres bêtes! Ce que je veux dire c'est que BFI n'a plus le problème peut-être est-ce vrai mais qu'entende-t-il faire pour régler le problème qui a déménagé chez leur voisin et dont ils sont la cause première? 60,000 couples de goélands ça laisse des traces quand ça passe! Alors ici encore je crois que la responsabilité corporative de BFI devra permettre de solutionner réellement le problème non seulement le pelleter dans la cours du voisin comme il semble avoir réussi à le faire.

Septièmement, que dire de l'opposition des résultats obtenus par le promoteur versus ceux qui ont été rendus publics par le département de santé communautaire de Lanaudière en ce qui concerne l'impact sur la santé du public. Il y a de quoi en perdre son latin! Blanc comme neige, pur et sans impacts notables sur la santé ou noir d'incidence accru de problème pulmonaire chez les enfants que nous disent les scientifiques du département de santé communautaire de notre région. Alors la question qui se pose est la suivante : si ce n'est le site d'enfouissement qui cause ces résultats tangibles, et réels chez nos voisins de perrons et la population locale alors qu'est-ce qui peut bien les provoquer? Pouvez-vous nous aider à comprendre? Allons nous mettre cela sur le dos des raffineries de l'Est de Montréal? Ou sur les usines de l'autre côté du fleuve St-Laurent? Moi je vous propose l'idée suivant : il est clair que cela n'aide pas au portrait; de toute évidence des matières résiduelles ce n'est pas des peanuts et il est de notoriété publique que cela contient en plus toutes sortes de matières résiduelles dangereuses par nonchalance de certaine partie de la population à l'égard de l'environnement. Et que dire d'installer à proximité d'un site d'enfouissement un hôpital. Quel manque de précaution et de prévoyance! Il est tout à fait illogique d'établir un hôpital directement en ligne, sous le vent d'un site d'enfouissement. Cela ne tient pas la route, c'est effarant. C'est à croire que l'on cherche à garder les patients plus longtemps en les plaçant dans un contexte de réhabilitation de récupération de santé plus difficile.

Huitièmement, qualité de vie du milieu. Qu'est ce que c'est que cette bibitte là? C'est le sentiment d'être en sécurité, en paix avec son environnement immédiat et d'y retrouver tout ce qui est nécessaire pour permettre notre plein

épanouissement, que je vous propose comme définition. Or qui dit sentiment d'être en paix implique nécessairement que psychologiquement nous n'ayons pas le sentiment d'être à risque ou pourrais-t-on dire qu'il est nécessaire de pouvoir avoir l'esprit tranquille. Appliqué à la situation, au projet qui est sur la table est-ce que nous pouvons dire que nous avons l'esprit tranquille en tant que citoyen? Il me semble que l'évidence même nous indique que non. Trois fois plus de plaintes (300 au lieu de 100) qu'il y a cinq années selon les chiffres du promoteur et davantage selon le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs 400 je crois. Des plaintes qui indiquent un impact indéniablement négatif sur la qualité de vie des citoyens dû aux odeurs et aux bruits principalement. De la frustration tout de même des citoyens puisque malgré le bon vouloir de BFI et de certaines mesures « d'atténuation » disent-ils, il en demeure pas moins que des déchets ça dégagent une odeur nauséabonde par définition et que rien ne saurait empêcher cela à 100% dans un contexte de site d'enfouissement à ciel ouvert. Ainsi nous tournons en rond et la frustration s'accroît et avec raison et amène certains citoyens à se demander de plus en plus si ceux qui nous gouvernent le font impartialement, de façon responsable avec un tant soit peu de vision ou dirais-t-on par les temps qui courent en ayant en tête le développement durable!

Neuvièmement, quant est-il de l'idée de permettre la prolongation du permis d'exploitation ou de l'extension de sa superficie d'exploitation du LET (c'est drôle cela veut dire « permettre » en français) est tout à fait d'à propos. Dois-t-on permettre la perpétuation d'une situation dont nous savons qu'elle contribue au déséquilibre dans l'équation justice sociale, responsabilité sociale de notre région, atteinte à la qualité de vie de la population locale vs la réalité de la gestion des matières résiduelles qui doit trouver « preneur » même si elle proviennent essentiellement de l'extérieure de la région pour la majeure partie? Dans quelles conditions cela pourrait-il être équitable pour notre région que nous acceptions d'en recevoir davantage? Tel est la question qui se pose et qui mérite également qu'une entente intervienne entre les parties. Les parties impliquées ici sont bien sûr le promoteur BFI mais également les usagers du site autant industriels que municipaux provenant de la CMM qui ne sauraient que faire de leurs déchets si ce n'était de l'hospitalité de notre région à leur endroit. Dans la mesure où des solutions de remplacement existent et permettraient de solutionner entièrement le problème en recyclant sans enfouissement les matières résiduelles, ne devrait-on pas assortir l'extension du permis d'enfouir avec une clause obligatoire de mise en place d'une telle usine de traitement de matières résiduelles digne des années 2000 dans notre région? Moi je crois que oui. Je vous dis immédiatement aussi que **je suis en conflit d'intérêt** en proposant cela puisque je suis également à titre professionnel en environnement représentant de la seule solution prouvée à grande échelle au monde qui recycle à 100% les matières résiduelles d'origine domestique et/ou industrielle sans enfouissement. **Je suis en conflit d'intérêt parce que depuis quatre années j'ai décidé de mettre mon grain de sel professionnel pour solutionner réellement ce**

problème de la région que j'habite et qui m'habite. En effet des odeurs reçu sur mon patio en prenant ma bière froide à l'été 2003, m'a mis en quête d'une solution qui m'a fait parcourir une bonne partie de notre belle planète! Il n'en demeure pas moins que j'ai fait passablement le tour de la question et que ma conclusion est à l'effet qu'il n'y a pas plusieurs solutions réalistes à cette situation. Au fait, nous avons tous un intérêt dans ce projet sinon nous ne perdriions pas notre temps à en parler, cela est un fait.

Dixièmement agrandissons ou pas et est-ce un projet acceptable ou pas?

A mon avis nous nous devons d'agrandir mais dans un **cadre précis, clair et ferme** de mise au rancart de cette solution désuète à court terme soit le plus rapidement possible et cela ça veut dire trois années tout au plus avec une option de 2 années supplémentaires **au gré des usagés et du préfet de comté**, et seulement si nécessaire pour raison de force majeure.

De plus, également, que le **comté**, bénéficie d'un avantage financier compensatoire équivalent au coût du **tort à réparer dans la région voulant dire pour remettre en état la santé naturelle de notre région** et non seulement la ville de Mascouche-Terrebonne qui reçoit déjà des subventions de l'ordre de 1,000,000\$ annuellement (si ma mémoire ne me fait pas défaut) de la part du promoteur et ce, depuis fort longtemps. Donc l'acceptabilité du projet par le milieu je réponds oui à condition que :

- 1- Le comté puisse recevoir une aide financière directe pour assainir le site d'enfouissement et traiter entièrement le contenu du site sur les prochains 25 années en y établissant une usine dont le coût d'achat serait défrayé par le gouvernement, et qui en transférerait la propriété à la région qui en demeurerait propriétaire. Les frais d'exploitation de cette usine serait défrayés entièrement par le gouvernement ainsi que par le fonds de prévoyance de BFI; mis à part les frais payables pour traiter les déchets générés par chaque localité après l'ouverture de l'usine. Le site pourrait peut-être faire l'objet d'achat par le gouvernement pour 1\$ ou être exproprié vue l'étendue des dégâts probables qui si trouve et vue l'inaction de celui-ci avant 1985 pour protéger l'environnement et le caractère improbable pour BFI de pouvoir nettoyer l'ensemble des dégâts dont il est responsable à titre de propriétaire même si ceux-ci avaient été occasionnés par leurs prédécesseurs.
- 2- Que l'ensemble du comté, voulant dire la Couronne Nord de la CMM, puisse y envoyer ses matières résiduelles pour recevoir un traitement adéquat et que la capacité de traitement de cette usine soit prévue en conséquence. Que le coût du financement au complet soit à la charge du gouvernement ce qui permettrait à la région de recevoir une « compensation pour ses loyaux services » durant les dernières quarante années ? Cela permettrait du même coup à ceux qui étaient propriétaires

avant la venue du dépotoir à côté de leurs terres d'être également dédommagés un tant soit peu. De plus cela protégerait la valeur des immeubles de la région contre un futur à tout le moins incertain.

- 3- Le gaz brûlé en torchère actuellement pourrait également contribuer à payer une partie des montants requis par l'opération de nettoyage en obligeant Hydro-Québec à les vendre dans le marché. Au total il est question d'environ 21 MW d'électricité.
- 4- Que le MDDEP entreprenne une étude exhaustive et immédiate sur le terrain pour évaluer les dégâts de la migration du lixiviat et qu'il vérifie par la même occasion l'étanchéité actuelle des clefs installées par le promoteur. Ainsi un **moratoire devrait être institué immédiatement en attendant les résultats de cette étude avant de permettre la prolongation-agrandissement.**
- 5- Je me questionne grandement sur l'impact qu'aura sur le site d'enfouissement, la fonte du dépôt de neige situé à côté de l'usine de traitement des eaux usées de Lachenaie-Mascouche sortie Dumais de l'autoroute 640. Est-ce que cette inondation printanière suite au dégel nuira au système de protection mis en place au pourtour du site d'enfouissement? Est-ce que cette affluence d'eau entraînera un débordement qui sera tel que les équipements de drainage et de traitement en place ne suffiront pas à cette demande imprévue?
Il me semble par ailleurs également que ce dépôt de neige situé à côté d'un cours d'eau, juste de l'autre côté de la rue, me semble propice à causer un tort à l'environnement, à la qualité de l'eau de la rivière en y déversant du sel contenu dans la neige usée au moment de la fonte?

Onzièmement, il serait tout à fait urgent d'empêcher les compagnies de gestion de matières résiduelles propriétaire de LET d'émettre dans la population des titres de propriété de valeurs mobilières à l'exclusion des titres de dette. La raison est simplement que, par exemple dans le cas qui nous occupe, BFI a émit 62% de ses actions dans le public investisseur via une fiducie de revenus. Cela a permis aux dirigeants de recevoir des montants très importants (à prime élevée) et également de les prémunir contre un choc financier éventuel suite à une déroute environnementale où la compagnie aurait à payer pour les pots cassés occasionnés par l'opération d'un ou plusieurs LET qui occasionnerait des problèmes pour l'environnement; dans cette éventualité et sous toutes réserves, ils n'auraient qu'un risque équivalent à 32%. Cela est tout à fait inacceptable de continuer sur cette voie..

Douzièmement, quelques suggestions et ou améliorations qui seraient bienvenues pour les participants.

Pour inciter une participation accrue et sûrement plus active de l'assistance il serait tout à fait souhaitable qu'un micro soit installé dans l'assistance pour permettre à celle-ci de réagir à la question ou à la réponse à la question de celui ou celle à qui c'est le tour de passer à l'avant de la salle. Cela permettrait d'ouvrir un vrai dialogue et d'aller plus en profondeur avec le promoteur. Sinon nous devons attendre jusqu'à 24 heures avant de pouvoir intervenir dans le débat ou sur ce même sujet. De plus cela enlèverait une partie de la frustration ressentie durant les audiences par ceux qui aimeraient s'exprimer davantage ou permettre à ceux qui sont trop mal-à-l'aise pour aller en avant vous poser des questions.

Que le nombre de questions que nous pouvons vous poser soit réellement déterminé pour toute la durée de l'audience; cela n'a pas été le cas.

Sans aucunement vouloir vous offenser mais plutôt dans un esprit constructif et de franchise, je me dois de vous dire M. le président Lafond que je n'ai pas aimé le passage où vous avez rabroué publiquement Mme la commissaire Bigué alors que celle-ci démontre de l'intérêt pour son travail en lui disant « tu n'as pas digéré ton café à midi! » Cela pourrait se faire en privé et j'ai trouvé cela disgracieux et je ne suis pas le seul croyez-moi. Par contre je puis vous dire que j'ai apprécié l'ouverture dont vous m'avez témoigné en acceptant malgré tout mes préambules et je tiens également à vous en remercier. Cela, m'a permis de me sentir un peu plus à l'aise pour poser mes questions.

D'autre part j'ai apprécié également le souci de l'ensemble de la commission à faire préciser au promoteur ainsi qu'aux spécialistes leurs propos parfois tortueux.

Je n'ai pas été impressionné du tout par la prestation de votre spécialiste de la Santé qui a été à un certain moment incapable de nous informer convenablement concernant les résultats, pourtant simples, figurant sur 2 tableaux importants démontrant les impacts sur notre santé de la présence du site.

Conclusion

Malgré les douze points énumérés j'espère que cela n'a pas été un chemin de croix, pour vous, de me lire.

Mon but a été d'apporter ma contribution au débat qui, à mon avis, est tout à fait essentiel à la vie démocratique. De plus, il me tient à cœur de voir cesser l'utilisation de moyens, qui tôt ou tard nous placeront dans une position fâcheuse, voire précaire pour le moins que je puisse dire au point de vue de l'environnement. Les sites d'enfouissement ne sont que des entrepôts à ciel ouvert et il sera nécessaire de les nettoyer un jour...il n'y a simplement pas de date de péremption d'indiqué sur l'emballage.

Il a été également mon but de vous signaler et vous interpeller face à une situation **grave** qui ne peut pas et ne doit pas perdurer sans qu'une intervention énergique soit entreprise par les représentants de la population entre autre le MDDEP.

Il est aussi important que le lien entre santé publique et environnement soit mis en évidence davantage puisque c'est le moyen le plus efficace de réduire nos coûts de santé exorbitants. Un individu ne peut être en santé parfaite dans un environnement qui ne l'est pas; ça c'est bien certain. Alors quand est-ce que le gouvernement saura répartir l'enveloppe budgétaire en pensant au véritable développement durable c'est-à-dire en premier lieu celui qui interpelle l'homme lui-même et sa survie durable sur cette belle planète.

Un mécanicien ne saurait utiliser qu'un marteau seulement pour prodiguer des soins à votre véhicule sans vous faire réagir et pourtant nous, c'est ce que l'on nous propose de faire avec nos matières résiduelles. Il y a de meilleurs outils maintenant, voyons-y !